

Association pour la diffusion
et la défense de l'art contemporain
dans le quartier de la Bastille

Membres du CA :

ARYSQUE
Do Delaunay
Philippe Demenet
Laurence Le Moyec
Danielle Loisel
Pierre Millotte
Henri Toutou

126, rue de Charonne
75011 Paris

Coordinateur :

Antoine Starck
tél. : 06 26 57 28 36
coordonateur.geniebastille@gmail.com
www.legeniedelabastille.com

Siret : 428 425 292 00052

Le Génie de la Bastille met à disposition des artistes la Galerie située 126 rue de Charonne (Paris 11), selon un mode détaillé dans le « Contrat ».

Les points principaux à prévoir sont :

En préalable, un PROJET D'EXPO doit être présenté à la Commission Galerie du Génie.

Pour exposer, il est demandé une PARTICIPATION FINANCIÈRE des artistes au fonctionnement de la galerie : 500 € pour 1 semaine d'expo (du mardi au dimanche de 14h à 20h).

Les membres du Génie, et les expos « mixtes » conviant artiste du Génie et artiste extérieur, bénéficient d'un tarif privilégié de 250 € pour 1 semaine d'exposition (du mardi au dimanche), auquel s'ajoutent 30 € de cotisation d'adhésion « artiste amis » pour chaque artiste extérieurs.

Un chèque de caution de 200 € (rendu à la fin de l'expo, après ménage et retour des clés à la Galerie) sera déposé au moment de la signature du contrat.

Un contrat sera signé 3 mois avant les dates prévues de l'expo. En cas de désistement moins de 3 mois précédant l'expo, le chèque de caution restera acquis au Génie.

PRÉSENCE Les artistes exposants s'engagent à être présents tout au long de l'exposition, afin d'accueillir le public.

COMMUNICATION Le Vernissage et les éléments de communication (dossier de presse, flyers, invitation) sont à la charge de l'exposant selon la charte graphique fournie par le Génie à respecter. Le Génie propose des services payants pour prendre en charge ses éléments de communication. Le Génie diffuse l'invitation sur sa mailing-list, son site-web et réseaux sociaux. Le Génie propose des services communication aux exposants, n'hésitez pas à demander.

VENTES Le Génie ne perçoit pas de pourcentage sur les ventes de l'exposant, qui se charge de réaliser lui-même ses échanges commerciaux.

(Conditions détaillées dans le Contrat d'exposition)